



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Prorogation de l'indemnité kilométrique vélo du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

DEL-2020-046

Numéro de la délibération : 2020/046

Nomenclature ACTES : Fonction publique, Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 25/05/2020

Date de convocation du conseil : 19/05/2020

Date d'affichage de la convocation : 19/05/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Loïc BURBAN, Mme Emilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUEGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PERAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par Mme Laurence KERSUZAN, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme Alexandra LE NY, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizig PERRAULT

Prorogation de l'indemnité kilométrique vélo du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport de Jacques PÉРАН

Par délibération en date du 24 juin 2019, le Conseil Municipal a autorisé, sur la base du décret n°2016-1184 du 31 août 2016, la prise en charge d'une indemnité kilométrique vélo pour les agents municipaux se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Instituée à titre expérimental du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, il est proposé de proroger cette indemnité du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, selon les mêmes modalités.

Après avis favorable du CHSCT du 2 mars 2020, nous vous proposons :

- De proroger du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 l'indemnité kilométrique vélo pour les agents municipaux qui attesteront sur l'honneur utiliser, sur au moins 1 kilomètre, leur vélo entre leur résidence et leur lieu de travail (trajet le plus court) d'un montant de 25 centimes d'euro par kilomètre parcouru (indemnité plafonnée à 200 euros par an suspendue pendant toutes les périodes d'absence),
- De prévoir le versement de cette indemnité aux agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires), contractuels de droit privé et de droit public, occupant un emploi permanent ou non,
- De prévoir les crédits nécessaires à sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 26 mai 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**